

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

OBJET :

Séance du Mardi 1er Avril 1958

Prise en charge par
la ville de l'éclairage, entretien et
police de terrains
privés soumis à un
servitude de passage
public.

L'an mil neuf centcinquante huit, le premier Avril, à 17 heures
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de M. Seugnet, premier Adjoint au Maire, d'après
convocations faites le 27 Mars 1958.

Etaient présents : MM. Seugnet, Castelnaud, Couzinet, Gausse, Barrot,
Counil, Pouget, Brotreau, Barrière, Camblong, Domecq, Etcheber, Bourdeille,
Melle Fouché, MM. Rochedereux, Chamboulan, Dufour, Papeau

Représentés : MM. Brusset par M. Castelnaud
Grussenmeyer par Melle Fouché
Guichaoua par M. Papeau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice,
il a été, conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884, procédé
immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Camblong ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (2 voix contre : MM. Papeau
Guichaoua)

M. le Président déclare alors la séance ouverte

Le Conseil Municipal

Vu la lettre de M. le Commissaire au Remembrement du 28 Mars 1958

Vu les plans présentés

décide

de prendre à la charge de la ville l'éclairage, l'entretien et la police des
parties de terrains privés soumis à une servitude de passage public dans les
îlots :

N 17 A B C D E - N 18 A B C D E Front de Mer
N 30 sud - rue de la république
N 41 - N 52 rue Pierre Jonain
N 29 - Extrémité Ouest du Front de Mer

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents



ROCHEFORT-s-MER

Le Sous-Préfet

VU
26 JUIN 1958

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

